

1. Débitrice:
Hyppotrans Sàrl, Rte du Pré de la Grange 21,
1680 Romont
2. Déclaration de faillite: 17.02.2009
3. Suspension de faillite: 02.03.2009
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.04.2009
5. Avance de frais: CHF 5'000.00
Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6. Remarques: (réf. sect. 1)
Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg
(00361791)